

## Veille internationale

### France

Le régime public de retraite des salariés du secteur privé est géré par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV). Son conseil d'administration est une assemblée délibérante qui fixe les orientations et participe, par ses avis et ses propositions, à la politique menée en matière de retraite. Ce conseil d'administration est géré paritairement par 30 administrateurs dont 13 représentants des assurés sociaux et 13 représentants des employeurs. Pour en savoir plus : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home/qui-sommes-nous/missions-et-organisation/notre-gouvernance/conseil-administration-cnav.html>

Les différences de retraite entre salariés du privé et fonctionnaires, *La lettre du COR N°12 - septembre 2015*

Le système de retraite français est caractérisé par l'existence, au côté du régime général auquel sont affiliés les salariés du privé, de plusieurs régimes spéciaux de retraite, dont ceux des fonctionnaires. Même si les règles ont été rapprochées au cours des dix dernières années, certaines restent encore distinctes entre salariés du privé et fonctionnaires, soulevant la question de l'équité entre ces deux catégories. <http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-2955.pdf>

### États-Unis

Le régime public de retraite est géré par la Social Security Administration (SSA). La SSA est gérée par les fonctionnaires de la haute direction et administrée par un conseil d'administration et un conseil consultatif. Cette administration a desservi en 2015 près de 65 millions de bénéficiaires de 65 ans et plus, pour un montant de 932 milliards de US\$. <https://www.socialsecurity.gov/finance/2015/Full%20FY%202015%20AFR.pdf>

### Japon

Le régime public de retraite est géré par le service de pensions du Japon. En 2012, plus de 67 millions de Japonais ont cotisé, soit près de la moitié de la population. Un tiers de la population du pays a bénéficié du régime public de pension pour un montant de 48 867 milliards de yen (autour de 550 milliards CAD), soit 10% du PIB japonais. [http://www.nenkin.go.jp/files/13nenkinD\\_synthesis.pdf](http://www.nenkin.go.jp/files/13nenkinD_synthesis.pdf)